

Gazette infos santé

N°9



Le mag' des crèches des Pennes-Mirabeau et de Septèmes-les-Vallons



TROUBLES DU NEURODÉVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT • REPÉRAGE ET PRISE EN SOINS

Les troubles du neurodéveloppement (TND), dont l'autisme, concernent 5% de la population.

Aujourd'hui, les enfants sont en moyenne diagnostiqués à l'âge de 7 ans. Or, le repérage précoce des symptômes constitue un enjeu important de santé publique : un diagnostic en bas-âge permet de réduire les manifestations du handicap, de faciliter la scolarité et d'améliorer la qualité de la vie future. En effet, plus l'enfant est jeune, plus sa plasticité cérébrale est importante.

La campagne Nationale «Agir tôt», impulsée par la Délégation interministérielle à la stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement a pour objectif de sensibiliser les parents à ce repérage précoce (un enfant sur six est concerné par un TND).

Dans le cadre de cette campagne, huit films d'animations de 30 secondes⁽¹⁾, simples et accessibles, sont proposés et traitent chacun d'un sujet de repérage en lien avec une tranche d'âge comme «utiliser ses quatre membres à 12 mois» ou «saisir un objet tenu à distance à 6 mois». Ces supports vidéos donnent aussi la parole aux professionnels de santé.

Depuis janvier 2025, des grilles de repérage d'écart de développement de la naissance jusqu'à 6 ans sont incluses dans le nouveau carnet de santé. Les professionnels de santé et de la petite enfance sont aussi concernés par ce dépistage précoce.

En structure d'accueil petite enfance, ils sont amenés à effectuer des observations d'enfants qui les interpellent, afin d'accompagner les parents dans le repérage. **Un outil officiel avec grille d'observation peut être utilisé. Il est ensuite transmis au médecin traitant qui analysera les observations croisées professionnels de crèche / parents.**

Deux examens de repérage des TDN sont également obligatoires à 9 mois et à 6 ans. Des livrets d'accompagnement au dépistage sont accessibles sur le site de l'assurance maladie⁽²⁾.

Quels sont les troubles du neuro-développement ?

Les TDN regroupent les handicaps intellectuels, les troubles de la communication, le trouble du spectre de l'autisme, le trouble spécifique des apprentissages, les troubles moteurs, le déficit de l'attention/hyperactivité... On parle alors de Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA), troubles du développement intellectuel, troubles Dys (dyslexie, dyspraxie, dysphasie, dyscalculie, dysorthographe), Trouble du Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité (TDAH). Ils surviennent lorsque les réseaux du cerveau impliqués dans les mécanismes qui structurent la motricité, la vision, l'audition, le langage ou les interactions sociales sont altérés.

Comment prendre en charge précocement ?

Le dispositif d'intervention précoce s'adresse aux enfants âgés de 0 à 6 ans inclus. Il permet d'orienter les enfants pour lesquels l'entourage et/ou le médecin suspectent un possible trouble neurodéveloppemental vers une **Plateforme d'Orientation et de Coordination (PCO)**, uniquement sur prescription médicale.

Les PCO

Ces plateformes ont pour objectif de rendre possible une intervention pluridisciplinaire coordonnée dès les premières difficultés repérées chez le jeune enfant et sans attendre un diagnostic stabilisé pour lever le doute ou progresser vers le diagnostic en évitant le sur-handicap.

Pour ce faire, la PCO a vocation à mettre en œuvre un parcours coordonné de bilans et d'interventions précoces pendant 24 mois, éventuellement renouvelable. Elle propose aux familles le recours à des structures spécialisées et des professionnels libéraux conventionnés ou non avec l'assurance maladie. Quand les difficultés de l'enfant et les besoins de la famille nécessitent de solliciter des ergothérapeutes, psychologues et psychomotriciens, la plateforme peut déclencher le forfait d'intervention précoce. Les professionnels sont alors directement rémunérés par l'assurance maladie.

Comment réagir si vous avez des doutes sur le développement de votre enfant ou si le lieu d'accueil de votre enfant vous interpelle ?

1. Je prends rendez-vous chez un médecin : je peux m'adresser à mon médecin traitant, au médecin scolaire, au médecin de Protection maternelle infantile, à un pédiatre.

2. Mon médecin oriente mon enfant vers une PCO le cas échéant : à l'issue de la consultation, si les signes d'alerte le justifient, mon médecin peut adresser mon enfant vers la plateforme de coordination et d'orientation et prescrire **le parcours de bilans**.

Si le médecin confirme qu'un repérage est nécessaire, **le dossier de repérage des troubles neurodéveloppementaux** est le document officiel qui permet d'initier la prise en charge de votre enfant. Suivant son état, il est possible que le médecin détermine que, pour votre enfant, une orientation vers une PCO-TND n'est pas adaptée ou pas nécessaire à ce stade.

Vous pouvez télécharger et imprimer le dossier en suivant [ce lien](#). Bien qu'il puisse sembler imposant à première vue, seulement 3 à 4 pages doivent être complétées par le médecin traitant.

3. La PCO valide la demande : elle est validée par le médecin coordonnateur de la plateforme dans les 15 jours puis il propose un parcours adapté aux besoins de l'enfant et aux constatations cliniques du médecin traitant.

4. Le parcours de soins est mis en œuvre : les prises de rendez-vous sont assurées par la PCO auprès de professionnels de structures sanitaires ou médico-sociales compétentes, ou de professionnels libéraux conventionnés et non conventionnés ayant contractualisé avec la plateforme, afin que les bilans et interventions se fassent le plus rapidement possible et au plus près du domicile.

5. Je bénéficie d'un accompagnement et d'une prise en charge financière : si vous le souhaitez, vous pouvez être accompagné psychologiquement et dans les démarches administratives. Les interventions des professionnels libéraux non conventionnés sont financées par l'Assurance maladie. Ainsi, vous n'avez pas d'avance de frais de santé dès lors que le parcours est validé par la PCO.

(1) www.agir-tot.fr

(2) www.ameli.fr

